

► **Travail-emploi**

**En Auvergne, les emplois non qualifiés
souvent occupés par des personnes
surdiplômées**

L'Auvergne emploie moins de salariés diplômés de l'enseignement supérieur que les autres régions de France, notamment en raison du faible nombre de cadres. En revanche, si l'on met en regard le niveau de diplôme des salariés auvergnats avec le poste qu'ils occupent, leur niveau de qualification est supérieur à la moyenne nationale. L'Auvergne fait partie des régions où le taux de surdiplômés est le plus élevé, et où celui de sous-diplômés est le plus faible. Ce qui est plutôt un atout pour les entreprises de la région signifie aussi une plus grande difficulté d'insertion pour les actifs peu diplômés, particulièrement pour les jeunes.

► **Maxime Levesque, Insee**

**Les salariés auvergnats moins souvent
diplômés du supérieur**

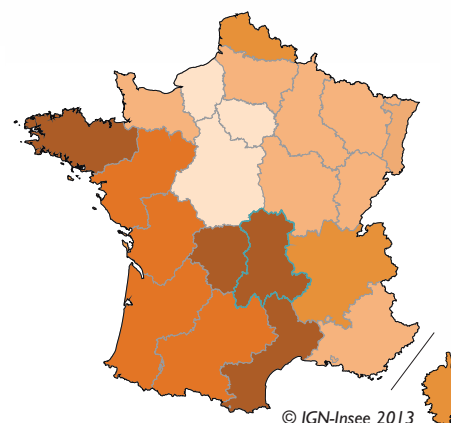
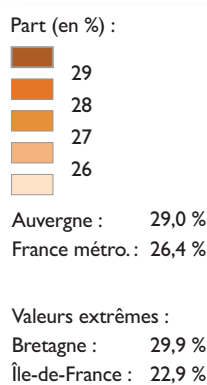
Les diplômés de l'enseignement supérieur sont proportionnellement moins nombreux à travailler en Auvergne qu'en France métropolitaine. En 2010, en Auvergne, 13 % des actifs salariés disposent d'un diplôme du 2^e ou 3^e cycle du supérieur (bac + 4 au moins), contre 18 % au niveau national. Cela ne signifie pas pour autant que les Auvergnats sont globalement moins diplômés que dans les autres régions. En effet, seuls 12 % des salariés travaillant en Auvergne n'ont aucun diplôme, soit 2 points de moins qu'à l'échelle métropolitaine.

La structure des diplômes reflète la structure économique de l'Auvergne. Compte tenu du poids important de l'industrie et de l'agriculture, et de la moindre présence des activités tertiaires dans la région, le taux d'encadrement y est plus faible qu'ailleurs. Les emplois qui y sont proposés nécessitent donc relativement moins de main-d'œuvre diplômée du supérieur. En effet, 11 % des salariés auvergnats occupent un poste de cadre, professeur ou ingénieur, contre 16 % en France. À l'opposé, les ouvriers qualifiés et non qualifiés sont sur représentés (29 % des salariés contre 25 % en France métropolitaine), ainsi que les détenteurs d'un BEP ou CAP. En 2010, 31 % des salariés auvergnats sont titulaires de ces diplômes professionnels, contre 26 % en France métropolitaine. En mettant en relation le niveau de diplôme d'une part et la qualification du poste de travail d'autre part, il est possible de savoir si un salarié occupe un emploi qui correspond à son niveau d'études, ou au contraire s'il est surdiplômé ou sous-diplômé (voir *méthodologie*). Ainsi, en France comme en Auvergne, six salariés sur dix occupent un emploi en adéquation avec leur niveau de diplôme.

**En Auvergne, les emplois non qualifiés
plus souvent occupés par des personnes
surdiplômées qu'en France**

En Auvergne, 29 % des salariés auvergnats apparaissent surdiplômés, c'est-à-dire que l'emploi qu'ils occupent requiert théoriquement un diplôme d'un niveau plus faible que celui qu'ils possèdent. Cette part est de 26 % au niveau métropolitain. L'Auvergne est la quatrième région française où le taux de surdiplômés est le plus élevé. En particulier, les ouvriers non qualifiés sont plus souvent

► **Auvergne : 29 % de salariés surdiplômés**
Part des surdiplômés dans l'emploi salarié régional en 2010



Source : Insee, Recensement de la population 2010, exploitation complémentaire

surdiploômés qu'en France : 64 % contre 56 %. Il en est de même pour les employés non qualifiés (66 % contre 64 % au niveau métropolitain). En Auvergne ces deux catégories sociales sont plus souvent titulaires d'un BEP, d'un CAP ou d'un Bac professionnel qu'au niveau métropolitain. Cette tendance s'observe notamment chez les ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, les caissiers de magasin et les agents de services hospitaliers. En revanche, la part des surdiplômés chez les ouvriers qualifiés, les employés qualifiés et les professions intermédiaires auvergnats situent l'Auvergne dans la moyenne des régions.

Les employeurs auvergnats disposent donc d'une main-d'œuvre non qualifiée plus diplômée que dans les autres régions. Toutefois cet atout pour les entreprises peut aussi aggraver le sentiment de déclassement des salariés notamment en période de crise économique. Le risque existe alors que ces salariés partent vers des entreprises ou des régions leur offrant des emplois en adéquation avec leur niveau de diplôme.

Peu de sous-diplômés en Auvergne

L'Auvergne est la région métropolitaine qui emploie le moins de sous-diplômés. En effet, seuls 12 % des salariés auvergnats ne détiennent pas le niveau de diplôme correspondant

habituellement à l'emploi occupé (voir méthodologie), contre 14 % au niveau métropolitain. Être sous-diplômé est plus fréquent pour certaines professions comme celles de cadres, professeurs et ingénieurs par exemple. Ainsi, 37 % des cadres supérieurs auvergnats le sont, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas obtenu de diplôme du 2^e ou 3^e cycle du supérieur. C'est un point de plus qu'en moyenne métropolitaine. Le recrutement des cadres supérieurs auvergnats se fait donc plus souvent qu'ailleurs avec un diplôme en dessous du niveau BAC + 4, sans doute par le biais de promotions internes. Pourtant, l'Auvergne est la 4^e région française où les cadres sont les moins sous-diplômés. En réalité, seules les deux régions les plus fortement attractives pour les cadres supérieurs, l'Ile-de-France et Midi-Pyrénées, ont un taux de sous-diplômés (32 %) inférieur à la moyenne.

L'accès à l'emploi plus difficile pour les jeunes sans diplôme en Auvergne

Pour les jeunes salariés le niveau de qualification est fortement corrélé au niveau de diplôme initial, au contraire d'un salarié

plus âgé pour lequel l'expérience professionnelle et la formation interne jouent un plus grand rôle. Toutefois, les tendances mises en évidence entre le niveau d'études et le poste exercé pour l'ensemble des salariés s'observent aussi pour les plus jeunes. En Auvergne, 38 % des salariés de moins de 35 ans sont surdiplômés par rapport au poste qu'ils occupent, soit 3 points de plus que la moyenne métropolitaine. Cette situation pénalise ceux qui sont dépourvus de titre scolaire, les emplois auxquels ils pourraient prétendre étant en partie occupés par des diplômés. Les jeunes auvergnats sans diplôme éprouvent ainsi plus de difficultés pour s'insérer sur le marché du travail qu'en moyenne. En particulier, les entreprises recrutent davantage les détenteurs d'un BEP, CAP ou Bac professionnel pour pourvoir des emplois non qualifiés. Ainsi, parmi les moins de 35 ans, 71 % des ouvriers non qualifiés et 81 % des employés non qualifiés sont diplômés. Ces taux sont respectivement supérieurs de 5 et 3 points à ceux observés au niveau national. Cette faiblesse régionale dans l'embauche des non-diplômés se retrouve dans tous les secteurs d'activité, notamment dans l'industrie et le secteur tertiaire marchand.

Les salariés auvergnats plus souvent surdiplômés et moins souvent sous-diplômés qu'en France

Niveau de qualification des salariés auvergnats vis-à-vis du poste occupé

Poste occupé	Nombre de salariés en Auvergne	Part des salariés ayant un diplôme inférieur à celui correspondant à leur emploi (sous-diplômés)		Part des salariés ayant un diplôme correspondant à leur emploi		Part des salariés ayant un diplôme supérieur à celui correspondant à leur emploi (surdiplômés)	
		Auvergne	France métro.	Auvergne	France métro.	Auvergne	France métro.
Cadres supérieurs	49 380	37,2 %	36,0 %	62,8 %	64,0 %	///	///
Professions intermédiaires	120 110	24,5 %	25,8 %	57,6 %	54,7 %	17,9 %	19,5 %
Employés qualifiés	82 430	6,4 %	8,5 %	68,5 %	65,7 %	25,1 %	25,8 %
Employés non qualifiés	70 760	///	///	34,0 %	36,3 %	66,0 %	63,7 %
Ouvriers qualifiés	75 990	///	///	90,1 %	88,3 %	9,9 %	11,7 %
Ouvriers non qualifiés	57 170	///	///	37,0 %	43,9 %	63,0 %	56,1 %
Ensemble	455 840	11,6 %	14,4 %	59,4 %	59,2 %	29,0 %	26,4 %

Note : en Auvergne, 37,2 % des cadres supérieurs ont un diplôme inférieur à celui correspondant théoriquement à leur emploi.

Source : Insee, Recensement de la population 2010, exploitation complémentaire

/// Absence de résultat due à la nature des choses (voir méthodologie)

Méthodologie

Le champ étudié est celui des salariés âgés de 15 à 64 ans qui travaillent en Auvergne. La source utilisée est l'exploitation complémentaire du recensement de 2010. La table de correspondance diplôme-profession est issue de l'étude « insertion professionnelle des jeunes et processus de déclassement » série des documents de travail de la direction des études et synthèses économiques, Insee, Gérard Forgeot et Jérôme Gautié, avril 1997.

Table de correspondance diplôme-profession retenue pour déterminer les surdiplômés et les sous-diplômés

Catégorie d'emploi occupé	Diplôme						
	Sans diplôme	BEPC	BEP/CAP	Bac professionnel	Bac général	1 ^{er} cycle de l'enseignement supérieur	2 ^e ou 3 ^e cycle de l'enseignement supérieur
Cadres supérieurs	sous-diplômé	sous-diplômé	sous-diplômé	sous-diplômé	sous-diplômé	sous-diplômé	normal
Professions intermédiaires	sous-diplômé	sous-diplômé	sous-diplômé	normal	normal	normal	surdiplômé
Employés qualifiés	sous-diplômé	normal	normal	normal	normal	surdiplômé	surdiplômé
Employés non qualifiés	normal	normal	surdiplômé	surdiplômé	surdiplômé	surdiplômé	surdiplômé
Ouvriers qualifiés	normal	normal	normal	normal	surdiplômé	surdiplômé	surdiplômé
Ouvriers non qualifiés	normal	normal	surdiplômé	surdiplômé	surdiplômé	surdiplômé	surdiplômé

Pour les ouvriers, la distinction sur le niveau de qualification existe dans la nomenclature des professions et des catégories sociales (PCS). Les ouvriers non qualifiés regroupent donc ici les ouvriers non qualifiés de type industriel, les **ouvriers non qualifiés** de type artisanal et les ouvriers agricoles. Pour les **employés non qualifiés**, on reprend ici la nomenclature proposée en 2002 par Olivier Chardon. Le terme « non qualifié » ne signifie en aucun cas que le salarié en question ne dispose d'aucun diplôme ni d'aucune compétence pour exercer son emploi.